

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2019-06-03

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de mai 2019
 - 5.2** Rapport des revenus de mai 2019
 - 5.3** Présentation des faits saillants du rapport financier 2018
 - 5.4** Nomination du maire suppléant
 - 5.5** Adoption du Règlement n° 19-243 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
 - 5.6** Adoption du Règlement d'emprunt n° 19-244 décrétant une dépense de 90 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour le remplacement du panneau de contrôle ainsi que de la pompe 15hp de la station de production d'eau potable
 - 5.7** Association des sportifs – Autorisation de paiement
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** Autorisation d'achat d'une camionnette de ½ tonne
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1** Piscine municipale – Embauche de deux sauveteuses-monitrices et d’une aide-sauveteuse
 - 9.2** Baseball et soccer – Embauche de deux instructeurs de baseball et de deux instructeurs de soccer
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1** Le Défi Déméter de la Fondation du Cégep de Saint-Félicien – Soutien financier
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** Employés saisonniers – Grille salariale
 - 11.2** RMR – Demande d’adoption du règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation
 - 11.3** OPHQ – Semaine québécoise des personnes handicapées
 - 11.4** Adoption d’une procédure pour le traitement des plaintes
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
 - 13.1** MELCC – Avis de dépôt d’une demande d’autorisation à la direction générale du ministère concernant un projet sur le territoire de la municipalité
 - 13.2** Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis de contamination du terrain situé au 334, rue de l’Église à Albanel
- 14. INVITATIONS**
 - 14.1** Autorisation de dépense pour les invitations de juin 2019
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1** MAMH – Dévoilement de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable 2019-2025 en collaboration avec la FQM, l’UMQ, la Ville de Montréal, la Ville de Québec et le Réseau Environnement
 - 15.2** Ville de Dolbeau-Mistassini – Accusé réception de la demande de raccordement au réseau d’aqueduc municipal rue Charles-Albanel
 - 15.3** Ministère des Transports du Québec – Réponse à notre demande de haies brise-vent sur les routes 373 et 169
 - 15.4** Demande de parents pour l’installation de jeux d’eau au Camping municipal
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

19-133

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel adopte l’ordre du jour tel que présenté en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

19-134

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019.

19-135

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019 tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **294 140,30 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

19-136

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mai, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	143 959,73 \$
Comptes payés	94 304,92 \$
Salaires nets et REER de mai 2019	55 875,65 \$
Total :	294 140,30 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE MAI 2019

Le rapport des revenus pour le mois de mai 2019, d'une somme de **577 692,81 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

5.3 PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Madame la mairesse présente les faits saillants du rapport financier 2018 de la municipalité d'Albanel tel que déposé au Livre des annexes.

19-137

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller en tant que maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Dave Plourde, conseiller au siège numéro 5, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2019.

QUE le maire suppléant soit mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

19-138

5.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-243 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 19-243 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

19-139

5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 19-244 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 90 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 80 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE AINSI QUE DE LA POMPE 15HP DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire remplacer le panneau de contrôle, ainsi qu'une pompe dans la station de production d'eau potable;

ATTENDU QUE la dépense est évaluée à 90 000 \$ et que les fonds généraux sont insuffisants pour payer la totalité des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel assumera une partie du coût de la façon suivante :

➤ Fonds général 10 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'adopter un règlement d'emprunt pour se procurer la somme de 80 000 \$ nécessaire à l'exécution totale de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement dûment présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'emprunt numéro 19-244 décrétant une dépense de 90 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour le remplacement du panneau de contrôle ainsi que de la pompe 15hp de la station de production d'eau potable.

19-140

5.7 ASSOCIATION DES SPORTIFS – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QU'à la suite d'une non-conformité concernant les portes du bâtiment de l'Association des sportifs d'Albanel, la Municipalité avait retenu un montant de 2 500 \$ sur le paiement final dans le projet de modernisation du bâtiment mentionné plus haut;

ATTENDU QUE la non-conformité a été corrigée à la convenance de la Régie du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 2 500 \$ plus taxes à l'Association des sportifs d'Albanel à titre de paiement final concernant la modernisation du bâtiment de l'Association des sportifs.

6. TRANSPORTS

19-141

6.1 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE ½ TONNE

ATTENDU QU'une camionnette de la flotte de véhicule appartenant à la Municipalité doit être remplacée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition concernant une camionnette qui comprend toutes les caractéristiques recherchées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat d'une camionnette Chevrolet Silverado ou GMC Sierra 1500 à cabine régulière et boîte de 8' d'une somme de 28 795 \$ plus taxes.

QU'une somme de 30 000 \$ soit empruntée au fonds de roulement, pour une période de 3 ans, afin de couvrir l'achat du camion ainsi que des accessoires, la balance étant financée à même le budget courant.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9. LOISIRS ET CULTURE

19-142

9.1 PISCINE MUNICIPALE – EMBAUCHE DE DEUX SAUVETEUSES-MONITRICES AINSI QUE D'UNE AIDE-SAUVETEUSE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et la rémunération de deux sauveteuses-monitrices pour la saison estivale 2019 soit, Catherine Fontaine et Naomie Sasseville, et l'embauche d'une aide-sauveteuse soit, Selena Hossay.

QUE leur rémunération corresponde à la nouvelle grille salariale des employés municipaux saisonniers.

19-143

9.2 BASEBALL ET SOCCER – EMBAUCHE DE DEUX INSTRUCTEURS DE BASEBALL ET DE DEUX INSTRUCTEURS DE SOCCER

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et la rémunération de Jean-Christophe St-Pierre et Étienne Lambert à titre d'instructeurs de baseball pour les jeunes de 5 à 14 ans pour la période du 28 mai jusqu'au début août à un taux horaire de 13 \$/h.

QUE le conseil autorise également l'embauche d'Olivier Lalancette et Vincent Bonneau à titre d'instructeurs de soccer pour la période du 22 mai jusqu'au début août à un taux horaire de 13 \$/h.

QUE les paiements soient effectués en deux versements selon les modalités suivantes :

- ♦ Premier paiement à la fin juin;
- ♦ Deuxième paiement à la fin de l'activité.

10. DONS ET SUBVENTIONS

10.1 LE DÉFI DÉMÉTER DE LA FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-FÉLICIEN – SOUTIEN FINANCIER

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette demande de soutien financier.

11. RÉSOLUTIONS

19-144

11.1 EMPLOYÉS SAISONNIERS – GRILLE SALARIALE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel juge essentielle la mise en place d'une grille salariale selon les années de services pour ses employés saisonniers non syndiqués;

ATTENDU QU'une telle grille salariale offrirait une stabilité et une assurance aux éventuels employés et, par le fait même, faciliterait la recherche de personnel;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte la grille salariale basée sur les années de services pour les employés saisonniers non syndiqués telle que présentée au conseil.

QUE la grille salariale soit déposée au livre des annexes.

19-145

11.2 RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RMR) – DEMANDE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION

ATTENDU QUE la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

ATTENDU QUE le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

ATTENDU QUE le projet de modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la *Gazette officielle* du 12 juillet 2017;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel présente une demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation ».

Et

DE mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité.

QUE le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP.

QU'il est en outre résolu d'interpeler l'ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leurs appuis dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

19-146

11.3 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ) – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2019;

ATTENDU QU'à cette occasion, l'OPHQ demande à la Municipalité d'afficher le matériel de sensibilisation ainsi que de partager les actions mises en place afin de faciliter la participation sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'affichage du matériel de sensibilisation et de partager les actions mises en place.

19-147

11.4 ADOPTION D'UNE PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une Municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en identifiant une personne responsable de la réception de celles-ci et en créant une adresse électronique à laquelle elles devront être transmises.

QUE le conseil municipal s'assure également qu'une fois adoptée, la procédure devra être accessible sur le site Internet municipal. En l'absence d'un tel site, elle devra être accessible sur celui de sa municipalité régionale de comté ou sur un autre site dont l'organisme municipal donne avis public de son adresse au moins une fois par année.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

13.1 MELCC – Avis de dépôt d'une demande d'autorisation à la direction générale du ministère concernant un projet sur le territoire de la municipalité

13.2 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis de contamination du terrain situé au 334, rue de l'Église à Albanel

14. INVITATIONS

19-148

14.1 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES INVITATIONS DE JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs invitations chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces invitations afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les paiements pour les activités suivantes :

Festival de la note en folie de Saint-Augustin	70 \$
Brunch-bénéfice de l'organisme Les Amis compatissants LSJ	70 \$
Festival des camionneurs de La Doré	0 \$
Tournoi de golf de la Corporation Waskahegen	0 \$
Classique de golf Résolu	0 \$
Total	140 \$

15. CORRESPONDANCE

15.1 MAMH – Dévoilement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 en collaboration avec la FQM, l'UMQ, la Ville de Montréal, la Ville de Québec et le Réseau Environnement

15.2 Ville de Dolbeau-Mistassini – Accusé réception de la demande de raccordement au réseau d'aqueduc municipal rue Charles-Albanel

15.3 Ministère des Transports du Québec – Réponse à notre demande de haies brise-vent sur les routes 373 et 169

15.4 DEMANDE DE PARENTS POUR L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU AU CAMPING MUNICIPAL

Le conseil de la municipalité d'Albanel demande qu'un accusé de réception soit envoyé aux parents afin de les informer que des coins d'ombre ont été installés à la piscine municipale.

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La soirée du Cabaret du Succès et les récompenses accordées à des citoyens d'Albanel et demande qu'une motion de félicitations soit acheminée aux récipiendaires;
- La rencontre de la régie d'incendie du secteur GEANT;

- L'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO qui s'est tenue le jeudi 30 mai 2019;
- Le souper d'Héritage agricole.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- La possibilité d'un exercice d'incendie au coin de la route Pronovost et du 5^e Rang afin de brûler une vieille grange.

19-149

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h21.

Fait et passé à Albanel en ce troisième jour de juin 2019.

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général